

# La grève des Maires du Nord sera-t-elle évitée ?

### M. Le Trocquer s'efforce d'aplanir les difficultés

Spécialement délégué par M. Le Trocquer, ministre des Travaux publics, M. Mahieu, secrétaire général de ce ministère, est venu hier à Lille et a eu, à la préfecture, avec M. Morain et M. Grimpret, ingénieur en chef du département, un long entretien au sujet de la reconstruction à voie normale de la ligne de chemin de fer, du Groupe du Sud, entièrement détruite par les Allemands.



M. MAHIEU

Après un attentif et minutieux examen de cette importante question qui intéresse la vie économique, l'avenir producteur de toute la région à l'ouest du département, M. le Président, M. Mahieu et Grimpret ont été unanimes à revendiquer l'application du vote de notre Assemblée départementale réclamant, sur l'avis judicieux d'un ancien et éminent ministre des Travaux publics, M. Clavelle, la création du Groupe du Sud à voie large, avec prolongement jusqu'à Denain, le futur Creusot du Nord.

Soucieux de la vitalité de notre région, M. Le Trocquer, s'inspirant des idées larges de son distingué prédécesseur, n'apporte aucune objection, ne met pas la moindre opposition à la réalisation de ce projet, réclamé par toutes les populations agricoles, industrielles, commerciales et les laborieux arrondissements d'Av. sines, Valenciennes et Cambrai.

Seul, le ministre des Finances, sous prétexte d'économies, illusoire et mal placées en la circonstance, puisqu'il s'agit de dépenses productives, veut entraver ce progrès nécessaire à la renaissance économique de nos arrondissements industriels et herbagers, ravagés par la guerre.

M. Le Trocquer, pour des raisons que nous n'avons pas à apprécier, invoque un autre argument, d'ordre spécial : « Le prolongement de la ligne Solgnes-Haspres jusqu'à Denain, dit-il, me paraît difficilement justifiable. Il aurait en outre pour effet de faire naître une concurrence fâcheuse avec la ligne d'intérêt général ».

L'importante conférence qui s'est tenue hier à la préfecture, n'a pas tenu compte de ces précieuses objections et nous l'en félicitons.

Se satisfaisant de sa ferme volonté de donner satisfaction aux vœux légitimes de tout un pays, persécuté d'un grand poids sur la résolution des maires qui vont se réunir vendredi, à l'Hôtel de Ville de Le Quesnoy, sous la présidence de M. Daniel-Vincens.

Il est à espérer que la grève des trente municipalités intéressées sera évitée. Les résistances obstinées et injustifiées de M. de Lasteyrie, pour des raisons que nous n'avons pas à apprécier, invoque un autre argument, d'ordre spécial : « Le prolongement de la ligne Solgnes-Haspres jusqu'à Denain, dit-il, me paraît difficilement justifiable. Il aurait en outre pour effet de faire naître une concurrence fâcheuse avec la ligne d'intérêt général ».

Si toutefois elle, était forcée de se produire, on saurait désormais à qui en incombait l'entière responsabilité.

Il n'est pas admissible qu'une région travaillante de sept cent mille habitants reste plus longtemps privée de moyens de transports et sacrifiée !

E. POLVENT.



Photo Manuvel

M. DE WENDEL, qui vient d'être victime d'un très grave accident d'automobile

# A propos d'une exécution capitale prochaine

### LA PEINE DE MORT DANS LES DIFFERENTS PAYS DU MONDE

Le 20 octobre dernier, Louis Dumont, auteur du triple assassinat de Sully-les-Lannois, s'attendait à être condamné à mort par la Cour d'assises de Douai (amené à Lille, il y a quelques jours, le meurtrier assis dans sa cellule, l'heure fatale. Bénéficiera-t-il de la clémence présidentielle, ou sera-t-il exécuté comme le stipule le jugement, sur une place publique de Lille ? On ne le sait encore.

Quoiqu'il en soit, le jugement récemment prononcé remet d'actualité dans notre région la question de la peine de mort qui, dans les différents pays du monde, est toujours l'objet de l'ordre du jour des préoccupations publiques.

La légitimité de la peine de mort est un des plus graves problèmes du droit pénal. Cette peine suprême constitue en effet une intimité salutaire, mais elle trappe par contre sans remission, d'une manière irrévocable, malgré les erreurs judiciaires toujours possibles.

On conçoit donc aisément que l'opportunité de son maintien ou de son abrogation ait fréquemment provoqué des polémiques acerbes et passionnées.

### Le châtiment suprême à l'étranger

Dans l'Europe actuelle, l'Italie, la Suisse, la Belgique et la Hollande sont les principales nations qui ont renoncé à appliquer la peine de mort.

En Allemagne a subsisté l'antique décapitation par la hache. Le condamné est exécuté dans la prison même où il est incarcéré, en présence des principaux magistrats qui l'ont condamné, de son défenseur et d'un aumonier ou pasteur. La hache du prisonnier se fait comme en France. Les mains liées derrière le dos, il est poussé sur un bûche, sur lequel il vient poser la tête. Vêtu de rouge et armé d'une hache énorme, le bourreau porte le coup fatal.

En Angleterre, en Turquie et en Russie se pratique la pendaison. Le condamné, la tête découverte d'un voile noir, est hissé sur un gibet élevé dans la cour de la prison. Les aides le poussent sur une trappe actionnée automatiquement, et lui passent le coude coulant au cou. Un simple pression du bourreau sur un bouton, la trappe s'ouvre... et le condamné se balance dans le vide, payant sa dette à la Société.

En Espagne, les condamnés à mort subissent le supplice de la garrote. Assis sur un fauteuil, ils sont étranglés au moyen d'une corde formant nœud coulant, de plus en plus rétréci par la torsion d'une vis de fer.

La Serbie, l'Italie et les condamnés aux Etats-Unis, voulant abréger les souffrances des suppliciés, ils ont adopté, depuis 1890, l'exécution par l'électricité. Coffé d'un casque de fer, le condamné est solennellement attaché à un fauteuil métallique. Les électrodes lui sont appliquées sur le front et au mollet droit. Un courant continu de 1.300 volts est une série de courants intermittents est solennellement appliqué pendant en moins d'une seconde, l'œuvre de justice.

L'Italie a aboli la peine de mort sur les territoires de la Cour, ou du lieu où le crime a été commis. Le supplice de la garrote, qui n'est pas moins cruelle cependant. Le condamné, en effet, est incarcéré à vie dans une oubliette obscure, où il ne tarde pas à succomber généralement frappé de folie.

Des exécutions en effigie

Plus originale que partout ailleurs, est l'exécution, en Belgique, des condamnés à mort. Depuis 40 ans, depuis l'exécution à Charleroi de Louis Dumont, les condamnés à mort, au lieu d'être exécutés, sont simplement représentés par une effigie sur la place publique de la ville la plus rapprochée du lieu où le crime a été commis. Le greffier de la Cour, accompagné d'un huissier chargé de signifier l'arrêt, et escorté de quatre gendarmes, se rend sur le grand-palais où l'arrêt est affiché par le bourreau, sur un poteau de bois l'affiche resté ainsi exposé en public pendant une heure, entouré des gendarmes qui montent la garde sabre au clair.

L'arrêt est encore affiché sur la façade de la Cour, au Palais de Justice et sur les murs de la localité où les faits reprochés se sont déroulés. Quant au condamné, il est couché sur la pierre civile et politique, rayé de l'état civil comme s'il était décédé, et sa peine est commuée en travaux forcés à perpétuité.

Il est mort aux yeux de la Société, frappé de mort éternelle.

Des "exécutés" qui parlent

Ce mode de châtiment suprême, crée parfois des situations tout à fait bizarres. On a vu, à plusieurs reprises, en Belgique, des condamnés à mort exécutés, aller témoigner dans des procès où étaient inculpés leurs complices.

Dans le procès de la bande Niclet les individus qui, après l'armistice chauffaient les pieds de leurs victimes dans la province du Brabant, Niclet, Couster et Meiersbrugge furent condamnés à mort à Bruxelles le 31 décembre 1915, et exécutés (évidemment naturellement).

Un de leurs complices, Merinck, qui se prétendait fou, a vu disjoindre sa cause pour examen mental obligatoire. En 1921, il comparut seul, sa responsabilité ayant été établie. Ses

# LE "REVEIL ILLUSTRE" EST PARU

Lisez dans le numéro de cette semaine

### PROSTITUÉE

la plus passionnant des romans de Victor Marguerite l'auteur célèbre de La Garçonne. Notre nouveau roman

### LA FANGE

grand roman d'amour et d'aventures, par Pierre Rétivat.

Le Musée de Marine à Dunkerque, étude documentaire par Georges Gueslin.

L'Actualité Comique, par Marcel Perello.

Pendant l'averse, conte gal, par Gabriel Timimory.

Chronique de la Toussaint, par Jean de la Hève.

L'Œuvre, chronique patoisante, par Auguste Labbe.

La Mère et le Foyer, chronique, par Cousine Germaine.

La Chronique Gastronomique, par Paul Annequin.

Le Reveil Illustré EST EN VENTE PARTOUT 16 Pages :: 20 Centimes

# LE CHAOS ALLEMAND

## Les ministres socialistes vont vraisemblablement sortir du Cabinet Stresemann

Berlin, 30. — Le cabinet d'Empire a été réorganisé hier soir pour s'occuper des événements de Saxe.

Les ministres socialistes ont protesté contre l'attitude du commissaire d'Empire et du général von Mille.

« Ils ont déclaré qu'ils s'entendraient à l'avenir avec les organes de leur parti, pour décider de leur attitude future. »

Le « Vorwärts » attribue, dans ces conditions, une très grande importance aux réorganisations du cabinet directeur socialiste et à la fraction parlementaire socialiste qui se tiendra aujourd'hui et demain. La question du maintien de la grande coalition, de la sortie des ministres socialistes du cabinet Stresemann y sera discutée et résolue.

L'impression dominante est que la majorité se prononcera pour la démission des ministres socialistes.

Ce que pense le Comité directeur du Parti. Le comité directeur du parti s'est réuni hier. Il estime que les récents troubles communiés de Hambourg et les événements en

## Dans la Ruhr En Rhénanie

### M. Stinnes négocie avec les ingénieurs français

Düsseldorf, 30. — MM. Stinnes, Ghookner et Voogler sont arrivés ce matin à Düsseldorf. Ils se sont immédiatement rendus à la Louischule, siège de la M.A.U.M., où les attendait M. Frenkel, chef de la mission des ingénieurs.

Des négociations sont actuellement en cours. Un communiqué sera donné à la presse à l'issue de la réunion.

### La misère est grande et les pillages continuent

Düsseldorf, 30. — La ville a retrouvé son calme habituel; les magasins conservent cependant leurs devantures saisis et la vente est faite à l'arrière, à la lumière électrique.

Les pillards s'organisent en bandes et s'occupent à piller les fermes des environs, où ils ne trouvent pas de rencontrer des forces policières.

Des champs de pommes de terre sont mis en coupe réglée.

Aux alentours des gares, des groupes de bandes et d'individus regardent avec convoitise les trains de matériel qui arrivent de la Ruhr.

## Les Elections Sénatoriales auront lieu le 6 Janvier

L'année 1924 sera celle des grandes consultations électorales.

Les élections sénatoriales pour le renouvellement de la sénatorialité et le remplacement des sénateurs décedés au cours du deuxième semestre de 1923 auront lieu le 6 janvier.

Cette date a été imposée par une double considération. D'une part, on doit, en effet, procéder au scrutin de renouvellement dans le premier mois de l'année 1924 et, d'autre part, la loi constitutionnelle exige que les Chambres soient convoquées en session ordinaire le deuxième mardi de janvier.

La date de ce deuxième mardi tombant le 9 janvier, les élections se feront dans la journée de l'unique dimanche précédent la rentrée, c'est-à-dire le 6.

## Le directeur de l'usine était un satyre

Remiremont, 30. — Le Parquet de Remiremont vient de faire procéder à l'arrestation d'un directeur d'usine de St-Denis-les-Reims, qui se serait livré à des actes immoraux sur des jeunes ouvrières placées sous ses ordres. Il aurait fait des aveux complets.

## M. Bonar Law est mort

Londres, 30. — M. Bonar Law est décédé. Le défunt avait été Président du Conseil des Ministres d'Angleterre et avait procédé dans ses importantes fonctions à Baldwin.

C'était un homme affable et conciliant et la France peut déplorer sa perte; les hommes politiques de ces mêmes qualités étaient rares de l'autre côté du détroit.

Le défunt avait été Président du Conseil des Ministres d'Angleterre et avait procédé dans ses importantes fonctions à Baldwin.

C'était un homme affable et conciliant et la France peut déplorer sa perte; les hommes politiques de ces mêmes qualités étaient rares de l'autre côté du détroit.

Le défunt avait été Président du Conseil des Ministres d'Angleterre et avait procédé dans ses importantes fonctions à Baldwin.

C'était un homme affable et conciliant et la France peut déplorer sa perte; les hommes politiques de ces mêmes qualités étaient rares de l'autre côté du détroit.

Le défunt avait été Président du Conseil des Ministres d'Angleterre et avait procédé dans ses importantes fonctions à Baldwin.

C'était un homme affable et conciliant et la France peut déplorer sa perte; les hommes politiques de ces mêmes qualités étaient rares de l'autre côté du détroit.

Le défunt avait été Président du Conseil des Ministres d'Angleterre et avait procédé dans ses importantes fonctions à Baldwin.

C'était un homme affable et conciliant et la France peut déplorer sa perte; les hommes politiques de ces mêmes qualités étaient rares de l'autre côté du détroit.

Le défunt avait été Président du Conseil des Ministres d'Angleterre et avait procédé dans ses importantes fonctions à Baldwin.

C'était un homme affable et conciliant et la France peut déplorer sa perte; les hommes politiques de ces mêmes qualités étaient rares de l'autre côté du détroit.

# NOTRE CONCOURS DES CELEBRITES de la Région du Nord

.....



Mademoiselle CLAIROU

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....